

Communiqué de presse du 13 avril 2015

La CNSA et UNA poursuivent leur collaboration pour la modernisation des services d'aide à domicile

À l'occasion du Congrès du Domicile organisé par UNA et UNA Formation les 9 et 10 avril à Tours, Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie a salué la signature d'une nouvelle convention de modernisation entre la CNSA et UNA, en présence de Geneviève Gueydan, directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de Francis Contis et de Nicole Streignart président et, directrice de l'UNA. Cette nouvelle convention d'un montant global de 45 millions d'euros est financée à 52% par la CNSA.



Depuis plusieurs années, les adhérents du réseau UNA se sont fortement engagés dans une démarche de professionnalisation des intervenants à domicile et des personnels d'encadrement, afin d'améliorer et de sécuriser l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie ou des difficultés d'ordre social.

Portant sur les années 2015 à 2018, la nouvelle convention d'un montant global de 45 millions d'euros financée à 52% par la CNSA a pour objectif de renforcer la professionnalisation et l'organisation des structures ainsi que la qualité du service délivré aux usagers des services d'aide à domicile du réseau UNA.

Cet accord-cadre soutiendra la mise en œuvre de plusieurs actions organisées autour de 4 grands axes :

Axe « Adéquation entre besoins et prestations »

Cet axe vise à améliorer l'adéquation entre les besoins des usagers et les prestations délivrées. Il s'organise autour de deux actions spécifiques :

- le développement d'un accompagnement spécifique auprès des personnes en situation de handicap.
- l'amélioration de la coordination entre l'aide et le soin selon le modèle des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Axe « Optimisation des organisations »

La qualité du service rendu à l'utilisateur est étroitement liée à l'organisation interne d'un service autour de trois piliers : les ressources humaines, la réalisation des prestations et la gestion. Ces actions ont pour objectif de :

- Répondre aux besoins des usagers à travers le développement des compétences des salariés, optimiser la gestion des ressources humaines, fidéliser les salariés et développer l'attractivité du secteur.
- Conduire les structures du réseau à délivrer une prestation personnalisée et sécurisée auprès des publics vulnérables afin de servir au mieux chaque usager.
- Contribuer à une meilleure gestion des services dans un environnement sous contrainte tarifaire.

Axe « Accompagnement individualisé des structures »

- Soutien à des projets de coopération et de mutualisation.
- Dispositif d'audit et d'accompagnement des structures en difficulté.

Axe « Systèmes d'information »

- Réalisation de l'Observatoire du réseau (création d'un espace d'hébergement mutualisé sécurisant le stockage des informations et l'utilisation des différents logiciels).
- Identification des logiciels les mieux adaptés aux besoins des structures par le biais d'une démarche de labellisation.
- Mutualisation des moyens informatiques dans une perspective de fluidification et de sécurisation des échanges de données.
- Financement des projets de transition technique vers des solutions d'hébergement mutualisées.

UNA souhaite, par la signature de cette nouvelle convention avec la CNSA, capitaliser sur la dynamique développée au sein de son réseau depuis 5 ans, engager de nouvelles réflexions sur l'amélioration de la prise en charge des usagers et approfondir les travaux conduits lors de la première tranche du programme.

Il s'agira ainsi d'accompagner les structures dans leur volonté permanente d'amélioration des réponses proposées et des prestations délivrées auprès des usagers, tout en contribuant aux nécessaires évolutions et mutations du secteur du domicile.

Une première convention de modernisation accompagnée par la CNSA avait fait l'objet d'une forte adhésion du réseau avec 650 structures engagées d'octobre 2009 à juin 2014.

Au travers de ce premier programme, UNA a pu proposer à son réseau un accompagnement renforcé sur des thématiques fondamentales comme la gestion, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et prévention des risques professionnels, les pratiques professionnelles, la mutualisation des services, la qualité de l'accompagnement ou les systèmes d'information. 180 projets de mutualisation ont été soutenus, 140 structures ont été certifiées, plus de 10 000 intervenants ont été formés à la prise en charge de publics spécifiques, un outil de pilotage financier a été déployé auprès des 650 structures engagées et près de 150 audits individuels de gestion et organisation ont pu être conduits.

Contacts presse

- CNSA : Aurore Anotin - 01 53 91 21 75 - aurore.anotin@cnsa.fr
- UNA : Eric Bocq – 01 49 23 71 54 – e.bocq@una.fr

A propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- *Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.*
- *Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.*
- *Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.*
- *Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.*

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,7 milliards d'euros (12,4 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).

A propos de UNA

Fondé en 1970, UNA est le 1er réseau français de l'aide, des soins et des services aux domiciles. Avec plus de 960 structures adhérentes et 113 000 professionnels, le réseau est présent sur l'ensemble du territoire français et en Outre-mer. Les structures UNA sont polyvalentes et ont pour mission d'aider et d'accompagner au quotidien chaque année plus de 710 000 personnes et familles (personnes âgées, fragiles ou handicapées, petite enfance et familles en difficulté).